



HAL
open science

Fiche thématique Genre et agriculture

Elisabeth Hofmann

► **To cite this version:**

Elisabeth Hofmann. Fiche thématique Genre et agriculture: Alimenterre CFSI. 2019. halshs-02571733

HAL Id: halshs-02571733

<https://shs.hal.science/halshs-02571733>

Submitted on 13 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



ALIMENT TERRE



Marche des femmes à Brasilia le 14 août 2019 © World Rural Forum

FICHE THÉMATIQUE **Genre et agriculture**

Mise à jour : septembre 2019

AVEC LE SOUTIEN DE :



EN PARTENARIAT AVEC :



ILS COORDONNENT ALIMENTERRE SUR LES TERRITOIRES :



Le présent document bénéficie du soutien financier de l'Agence Française de Développement, de Biocoop, de la Fondation Daniel et Nina Carasso, de la Fondation Léa Nature Jardin Bio et de Triballat Noyal. Les idées et les opinions présentées sont celles du CFSI et ne représentent pas nécessairement celles des organismes précités.

SOMMAIRE

LA PLACE DES FEMMES DANS L'AGRICULTURE	4
Les contraintes spécifiques des agricultrices	4
Les situations précaires des salariées agricoles	5
Le lien complexe entre agriculture et nutrition	6
Une voix à faire entendre collectivement.....	7
LES LEVIERS À ACTIVER ?	8
Des leviers au niveau local	8
Des leviers au niveau national.....	9
Des leviers au niveau global	9
Des leviers transversaux	10
ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES.....	11

Des fiches thématiques à vocation pédagogique

L'accès à une alimentation suffisante et de qualité est un enjeu partagé par tous les pays alors que le système alimentaire, de plus en plus mondialisé, ne parvient pas à y répondre. Pour faire face aux défis économiques, sociaux et environnementaux, la souveraineté alimentaire, l'agroécologie et le consommateur local ouvrent des perspectives prometteuses. L'appropriation par les citoyens des enjeux alimentaires du local au global est primordiale pour qu'ils contribuent à la construction de systèmes alimentaires durables et solidaires et au droit à l'alimentation.

Le CFSI propose des outils pédagogiques aux acteurs de la formation, de l'éducation et de la sensibilisation. 15 fiches thématiques permettent de saisir les principaux enjeux et les leviers indispensables au changement. Elles incluent des conseils pour préparer les débats, des idées de jeux et d'animations et une bibliographie pour aller plus loin.

Ces fiches sont un support pour organiser un évènement dans le cadre du Festival ALIMENTERRE (15 octobre au 30 novembre) mais aussi toute l'année. Si vous souhaitez être accompagnés dans l'organisation de votre évènement, n'hésitez pas à contacter la coordination ALIMENTERRE présente sur votre territoire.

www.alimenterre.org/le-reseau-alimenterre

www.alimenterre.org/la-boite-a-outils

Remerciements à Elisabeth Hofman (auteure principale de la fiche, Université Bordeaux Montaigne), Cécile Broutin (Gret), Hindatou Amadou (Apress), Halima Thiouso (Roppa), Anne Bichard et Agnès Lambert (Iram).



LA PLACE DES FEMMES DANS L'AGRICULTURE



La place des femmes dans l'agriculture est influencée par les inégalités femmes-hommes qui existent dans la société dans son ensemble.

Dans les pays du Sud, les femmes représentent en moyenne 45 % de la main d'œuvre agricole (jusqu'à 60 % dans certaines régions d'Afrique et d'Asie). D'une part, les femmes fournissent une partie du travail agricole des productions gérées par les hommes, d'autre part, elles ont leurs propres activités qui visent l'autosubsistance mais aussi l'approvisionnement des marchés. Les travaux domestiques limitent leurs activités, en particulier dans les pays du Sud avec les corvées d'eau et de combustibles.

Par ailleurs, dans le domaine salarial agricole, les femmes sont très nombreuses, souvent sous l'autorité d'un homme. En Europe, beaucoup sont saisonnières, un statut particulier qui autorise des protections réduites (horaires de travail, enchaînement des contrats). La très grande

majorité des ouvrières agricoles des pays du Sud travaillent dans l'économie informelle sur une base journalière. Même dans l'agro-industrie, les conditions de travail respectent rarement le droit du travail national et international.

Les contraintes spécifiques des agricultrices

Les paysannes font face à beaucoup de contraintes pour faire évoluer ou même maintenir leurs activités.

- **Difficulté d'accès au conseil agricole** : d'une part, cela est dû à leur statut dans la société : (i) niveau d'éducation plus faible (plus de la moitié des femmes rurales pauvres sont illettrées¹) ; (ii) forte charge de travail extra-agricole ; (iii) contraintes de mobilité (beaucoup dépendent de l'accord ou du soutien de leur mari, pour assister à des réunions ou suivre des formations). D'autre part, les agents du conseil agricole sont très majoritairement masculins et s'adressent au chef d'exploitation (donc à un homme), sans tenir compte des contraintes des femmes. Cette faiblesse du conseil agricole s'accompagne d'un faible accès aux intrants (semences améliorées, produits phytosanitaires, outils, etc.).
- **Les agricultrices accèdent plus difficilement aux nouvelles technologies**, ce qui limite leur accès à l'information nécessaire à leurs activités et à la vente de leurs produits.
- Beaucoup de **facteurs limitent l'accès des femmes au foncier et au crédit** : dans la majorité des pays, les femmes ont légalement le droit de posséder de la terre, mais de fait, leur propriété foncière est très limitée. Elles ne représentent que 13 % des propriétaires de terres agricoles², lesquelles sont souvent moins fertiles que celles des hommes. Le partage des terres suit fréquemment la coutume qui favorise les héritiers mâles. Cette insécurité foncière combinée à la difficulté d'obtenir des crédits (qui exigent des garanties foncières) freine l'investissement des femmes, d'autant qu'elles peuvent être dépossédées d'une terre valorisée (grâce à des cultures pérennes, des plantations anti-érosives, etc.) par des hommes qui en ont la propriété.

¹ ONUFEMMES 2018

² sur la base de statistiques de 104 pays, ONUFEMMES 2018

- La « modernisation » des méthodes de production de certaines cultures agricoles entraînant une **augmentation de la rentabilité, peut conduire à une marginalisation des femmes**. Les hommes ont tendance à prendre le contrôle de l'activité et/ou des revenus qui en découlent, alors que les femmes restent sollicitées pour tout ou partie du travail nécessaire. L'enjeu de la perte de contrôle des paysannes sur les revenus est crucial dans les pays du Sud où les femmes et les hommes ont des budgets séparés, assurant chacun différentes dépenses dans le ménage.

Au Niger, la prise en compte du genre pour contrer l'éviction des éleveuses

Dans le bassin d'Hamdallaye, bassin historique de collecte de la laiterie Solani de Niamey, de nombreuses femmes ont été écartées de la filière il y a près de 30 ans et ont perdu des revenus. C'est une situation inverse que l'on trouve à quelques kilomètres, dans le bassin de Kollo chez les familles d'éleveurs accompagnés par l'ONG Karkara. Les femmes ont réussi à y conserver leurs revenus et leur place dans la filière, notamment du fait d'actions spécifiques : sensibiliser les femmes et les hommes, s'assurer que seule la traite du matin est destinée au centre de collecte, faciliter l'accès de l'aliment bétail aux femmes, développer des activités génératrices de revenus, etc. *Source : Iram, 2018*

La situation n'est évidemment pas la même pour les agricultrices des pays dits développés. Avant tout, elles sont beaucoup moins nombreuses : alors qu'environ 62 % des femmes en Afrique subsaharienne travaillent dans l'agriculture, elles ne sont que 4 % en Europe et 1 % en Amérique du Nord.

En France, les femmes représentent 32 % des actifs permanents agricoles et un peu plus du quart des chefs d'exploitation. La reconnaissance du statut de « collaboratrice d'exploitation ou d'entreprise agricole » en 1999 a été une vraie avancée pour leur statut et leurs droits à la retraite.

En Europe, la Politique agricole commune (Pac) de l'Union européenne favorise les grandes exploitations, alors que celles gérées par les femmes sont plutôt petites. Compte tenu de la très grande charge de travail que ces fermes paysannes doivent assurer pour survivre, la notion d'« auto-exploitation » est évoquée pour décrire les journées de travail très longues, avec peu de phases de repos.

Les situations précaires des salariées agricoles

Concernant les emplois agricoles, il existe une très forte diversité : les employeurs peuvent être des agriculteurs (beaucoup plus rarement des agricultrices) qui font ponctuellement appel à de la main d'œuvre rémunérée, ou des patrons agro-industriels, voire des multinationales (fruits en Amérique latine, fleurs au Kenya, etc.). La rémunération en numéraire est généralement faible, loin du salaire minimal (s'il existe) et accompagnée d'un repas et elle peut varier du simple au double entre femmes et hommes.

En outre, les femmes rurales constituent un énorme réservoir de main d'œuvre agricole non rémunérée, mobilisable par le chef d'exploitation. Cette « réquisition » (qui concerne dans beaucoup de contextes aussi les enfants des deux sexes) se fait souvent au détriment des cultures vivrières des femmes.

En Europe, les emplois saisonniers agricoles font l'objet d'une législation particulière (durée du temps de travail pouvant être dépassée en fonction des besoins, minimum d'un jour de

repos par semaine, pas d'obligation de majoration salariale ou de repos compensatoire pour le travail dimanche ou un jour férié). Les femmes et les jeunes des deux sexes y sont surreprésentés. Par ailleurs, le secteur embauche aussi des personnes issues de la migration, pour la plupart en situation irrégulière. Les nombreuses femmes de ce secteur (comme les ouvrières agricoles marocaines assurant la récolte de fraises en Espagne) sont particulièrement vulnérables si elles n'ont pas de contrat de travail : impossibilité de contester des retenues sur salaire pour des logements souvent insalubres, pas de protection sociale, des horaires de travail journaliers pouvant aller jusqu'à 12h ou 14h, parfois une rémunération à la quantité récoltée plutôt qu'au temps passé, ce qui augmente fortement la cadence, etc. À cela s'ajoute un risque de harcèlement, voire de violences sexuelles. Dans tous ces emplois agricoles, les conditions de travail ne tiennent pas ou peu compte des besoins des femmes enceintes et allaitantes. La grossesse est pour une ouvrière agricole fréquemment synonyme de perte d'emploi.



8 mars 2019 : la Confédération paysanne (France) dénonce les violences faites aux femmes et demande la reconnaissance de leurs droits

Le lien complexe entre agriculture et nutrition

Depuis quelques décennies, la complexité des relations entre pauvreté, production agricole et malnutrition est progressivement mise à jour. Des chercheurs ont montré que l'augmentation de la production agricole n'entraîne pas forcément une amélioration de l'état nutritionnel des populations. Ce phénomène est connu sous le nom de paradoxe de Sikasso car on observe dans la région de Sikasso au Mali une concomitance entre production agricole importante et malnutrition infantile étendue. Le retard de croissance des enfants est lié à une alimentation peu diversifiée (monoculture d'exportation encouragée) et à une surcharge de travail agricole chez les femmes de la région entraînant manque de soins des enfants et moins bonne santé des mères (les deux étant liés).

En cela, le focus sur l'agriculture sensible à la nutrition ouvre une voie vers la prise en compte des enjeux de genre et met l'accent sur les rôles des femmes (dans la production, l'achat et la consommation de la nourriture...) et leur *empowerment*³.

³ Processus par lequel une personne ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action, de s'émanciper.

Une voix à faire entendre collectivement

Un point commun des femmes dans le système agricole et alimentaire est leur faible capacité à faire entendre leur voix et à défendre leurs droits. Les cheffes d'exploitation sont fortement sous-représentées dans les instances collectives comme les syndicats. Cet état de fait est une des raisons qui explique la faible prise en compte des besoins des cheffes d'exploitation et ouvrières agricoles dans les politiques agricoles et les dispositifs et services qui en découlent.

En France, la Confédération paysanne était le premier syndicat à se doter d'une stratégie pour atteindre la parité. La Via Campesina donne l'exemple au niveau international : ce « mouvement international des paysans et des paysannes » promeut la reconnaissance du rôle et du travail des femmes dans la production agricole et dans la transformation des aliments. La parité femmes-hommes est respectée dans ses instances de concertation internationale et fortement incitée dans ses organisations membres. Depuis 2009, une campagne pour mettre fin à la violence faite aux femmes a été lancée.



En Afrique de l'Ouest, les organisations d'agriculteurs et d'éleveurs prennent progressivement en compte les besoins des femmes avec des comités spécifiques (« collège des femmes », voir encadré ci-dessous).

Pour faire évoluer les rapports de genre, l'Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en savane (Apess) diffuse par exemple les [10 réalités sur les inégalités hommes femmes dans le monde de l'élevage ouest-africain](#). Pour Hindatou Amadou, de l'Apess, « c'est un outil puissant de sensibilisation montrant en quoi les inégalités de genre tirent l'exploitation familiale vers le bas ».

Photo : Hindatou Amadou, responsable plaidoyer et genre de l'Apess © DR



Cultiver le leadership féminin

« En Afrique, les femmes n'ont pas les mêmes facilités d'accès aux facteurs de production agricole que les hommes. C'est d'ailleurs pour prendre en compte les problèmes spécifiques des femmes qu'est né le Collège des femmes. Au niveau de la Plateforme paysanne du Niger et du Réseau des organisations paysannes et producteurs de l'Afrique de l'Ouest (Roppa), nous œuvrons à cultiver le leadership féminin,

que ce soit au niveau des exploitations familiales agricoles ou dans la vie associative. [...] nous avançons doucement vers l'entrepreneuriat agricole afin d'autonomiser les femmes sur le plan économique. Qui dit indépendance de la femme dit aussi indépendance économique. Aujourd'hui, en Afrique de l'Ouest, l'accès à la terre est difficile pour les femmes. Si elles acquièrent le pouvoir économique, rien ne les empêchera alors d'acheter la terre sur laquelle elles pourront produire. »

Extrait d'une interview d'Halima Thiouso, collègue des femmes du Roppa, 2018

Photo © World rural forum

LES LEVIERS À ACTIVER ?

Deux points sont des conditions préalables à la lutte contre les inégalités de genre :

- rendre plus visibles les rôles des femmes dans le système agricole et alimentaire, les mentionner explicitement dans les discours, documents et autres publications et veiller à leur juste représentation ;
- renforcer la compréhension du genre et des compétences associées au niveau politiques et techniques, dans l'enseignement agricole, au sein des ONG, etc.

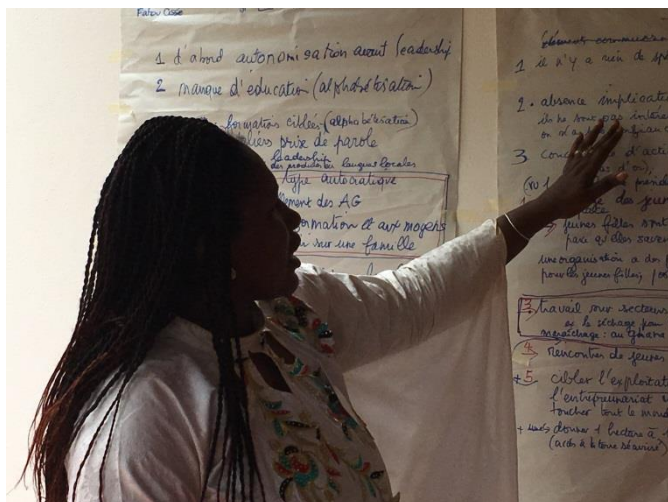


Photo : participante à un atelier Jafowa sur le leadership des femmes avec le collège des femmes du CNCR au Sénégal © I. Duquesne

Des leviers au niveau local

Il est indispensable que les agricultrices et ouvrières agricoles puissent exprimer leurs besoins. Pour cela, elles doivent être représentées dans les instances collectives et s'exprimer sur des sujets qui les concernent. À court terme, il peut s'avérer insuffisant de les convoquer à des réunions mixtes où leur expression sera trop limitée, car dans beaucoup de sociétés, elles n'ont pas l'habitude d'exprimer leurs points de vue publiquement devant des hommes. Des réunions spécifiques, entre femmes, peuvent s'avérer nécessaires afin qu'elles puissent échanger sur leurs situations, les comparer et construire ensemble des revendications.

À moyen et long terme, il apparaît nécessaire de renforcer l'alphabétisation des femmes, la connaissance de leurs droits et leurs compétences de « leadership » pour permettre une représentation effective. L'inclusion de ce type d'activité dans des projets de développement agricole est une piste prometteuse.

En parallèle, la surveillance de l'équilibre des prises de paroles dans les instances ou réunions mixtes reste de mise. Les femmes ne sont pas aussi entraînées que les hommes à s'exprimer en public. Des règles comme la prise de parole alternée (après un homme, parle une femme et ainsi de suite) peuvent aider à amorcer un changement.

Des leviers au niveau national

À ce niveau, c'est la prise en compte des enjeux genre dans la formulation des politiques nationales qui est centrale. L'implication active des agricultrices dans la formulation des politiques agricoles est un élément clef qui dépend aussi de la présence de femmes dans les syndicats. Une bonne représentation des femmes dans les parlements nationaux est un autre facteur important.

Dans le contexte français, le plaidoyer peut cibler les politiques nationales agricoles, mais aussi l'influence française à l'échelle européenne. La défense des intérêts des agricultrices est fortement liée à celle de l'agriculture paysanne où elles sont les plus nombreuses. Des mesures pour renforcer le respect des droits salariaux des ouvrières agricoles restent également nécessaires au niveau européen.

Des leviers au niveau global

Les Objectifs du développement durable (ODD) fournissent un cadre pour les politiques et la coopération internationale. À titre d'exemple, parmi les cibles de l'ODD n°2, « Faim zéro » figure celle-ci :

« D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles ».

Par ailleurs, l'articulation avec l'ODD n°5 « Égalité des sexes » est à souligner, entre autres au regard de ces deux cibles :

« Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne » ;

« Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent ».



Rencontre mondiale des femmes paysannes au Brésil en 2019 en vue d'adopter une stratégie commune pour la réalisation de l'ODD n° 5 © World rural forum

La prise en compte explicite des paysannes, agricultrices et ouvrières agricoles dans les politiques et initiatives internationales en faveur des femmes est un autre levier qui peut être activé encore plus fortement. À titre d'exemple, la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme des Nations unies (mars 2018) représentait une telle opportunité, car elle avait comme thème prioritaire les « Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural ».

Des leviers transversaux

Mieux reconnaître et améliorer les rôles des femmes dans le système agricole et alimentaire peut aussi passer par une articulation avec les initiatives et politiques pro-égalité de genre : partout dans le monde, la lutte contre les violences à l'égard des femmes a fait l'objet d'une forte attention médiatique et donne lieu à des prises de conscience et changements de pratiques qui doivent aussi toucher le milieu de l'agriculture.

Dans les contextes Sud, les efforts en faveur des filles (meilleure scolarisation, hausse de l'âge du mariage, etc.) et des femmes (alphabétisation, formation en « leadership », etc.) peuvent s'accompagner d'une valorisation de l'image des professionnelles : cheffes d'exploitation agricole, entrepreneures en transformation alimentaire, femmes agronomes actives dans le conseil agricole, etc.



Photo : au Togo, campagne sur les réseaux sociaux pour changer le regard de la société sur la femme © DR

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Ci-après vous trouverez une sélection d'outils d'animation, de films et de références bibliographiques pour préparer vos événements. N'hésitez pas à contacter la coordinatrice ou le coordinateur ALIMENTERRE de votre région pour vous faire accompagner.

Questions d'entrée dans le débat

- Questionnement sur l'intérêt de la question : pourquoi est-ce important d'en parler ?
- Cibler les injustices et leurs conséquences

Exemples d'outils d'animation

Les 10 réalités sur les inégalités hommes femmes dans le monde agricole ouest-africain : <https://www.alimenterre.org/10-realites-sur-les-inegalites-hommes-et-femmes-dans-le-monde-agricole-en-afrique-de-l-ouest> et son adaptation pour le secteur de l'élevage (réalisée par Apess) : <https://www.apess.org/top-10-des-realites-sur-les-inegalites-hommes-femmes-dans-lelevage/>

Agir pour l'égalité femmes-hommes : Déconstruire les stéréotypes, 2017 : <http://batik-international.org/data/batik/media/site/pdf/Livret-egalite-FR-final.pdf>

Artisans du monde, 2018, Jeu du pas en avant, genre et travail : <https://www.artisansdumonde.org/ressources/jeux-et-trames-pedagogiques/jeu-du-pas-en-avant-genre-et-travail>

Filmographie

Madre(s) Tierra, 2009, <https://www.alimenterre.org/madres-tierra>

La forêt danse, 2008, <https://www.alimenterre.org/la-foret-danse>

Les guerrières du Babassu, 2015, <https://www.alimenterre.org/les-guerrieres-du-babassu>

Bibliographie

CFSI, 2018, Forum de discussion Roppa-Pafao-Jafowa sur le suivi de l'évolution du revenu des femmes <https://www.alimenterre.org/les-revenus-des-femmes>

Confédération paysanne, 2016, plaquette *Nos propositions pour les paysannes* http://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/PLAQUETTE_FEMMES_FI_NALE_WEB_BD.pdf

Coordination Sud, 2013, *Lutte contre la faim et renforcement des droits des femmes paysannes* <https://www.alimenterre.org/faim-et-des-droits-des-femmes>

Fondation Raja, 2018, *Transition agricole et alimentaire : axes clefs d'émancipation des femmes* <https://www.fondation-raja-marcovici.com/wp-content/uploads/2018/11/etude-fe-2018.pdf>



COMITE FRANÇAIS POUR
LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

32 rue Le Peletier
F-75009 Paris

Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50
Fax : 33 (0) 1 44 83 88 79

@ : info@cfsi.asso.fr
www.cfsi.asso.fr

